



#### 4- Compte administratif 2022 du CCAS

Le compte administratif 2022 du CCAS se présente de la façon suivante :

##### I- Présentation générale

Il est rappelé que le CA est conforme au compte de la gestion du Trésorier.

Fonctionnement		Investissement	
Total des dépenses	<b>142 453,57 €</b>	Total des dépenses	<b>0,00 €</b>
Total des recettes	<b>140 765,32 €</b>	Total des recettes	<b>0,00 €</b>
Résultat comptable	<b>-1 688,25 €</b>	Résultat comptable	<b>0,00 €</b>
Reprise résultat antérieur	<b>+ 1 763,96 €</b>	Reprise résultat antérieur	<b>+ 27 927,35€</b>
Résultat budgétaire	<b>+ 75,71 €</b>	Résultat budgétaire	<b>+ 27 927,35 €</b>

Globalement, le compte administratif du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement de 75,71 euros et un excédent d'investissement de 27 927,35 € euros.

M. RAMBAUD Guilhem précise que le report de fonctionnement sur le PRE provient d'une absence de financement de frais d'obsèques d'indigents sur l'année 2022.

##### II- Présentation par service

###### a- Le PRE

Durant l'année 2022, 89 parcours ont été réalisés soit 19 de plus que ce que prévoit la convention. Le PRE représente la majeure partie du budget avec des subventions :

- De l'état pour 70 000 euros et un budget de 17 481 € pour des projets complémentaires financés par la CAF, la DRAC et la Région.
- De la commune pour 25 485,82 euros

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Compte</u>	<u>Montant</u>	<u>Compte</u>	<u>Montant</u>
		<b>002</b> : Reprise résultat antérieur	<b>495,11 €</b>
<b>011</b> - Charges à caractère général	<b>10 924,61 €</b>	<b>74718</b> : Participations autres (DDETS)	<b>74 000,00 €</b>
<b>012</b> – Charges de personnel	<b>108 787,61 €</b>	<b>7472</b> : participation région	<b>2 000,00 €</b>
		<b>7474</b> : Participation commune	<b>29 349,88 €</b>
		<b>7475</b> : participation groupement de coll	<b>1 600,00 €</b>
		<b>7478</b> : autres organismes (CAF)	<b>13 185,00 €</b>
		<b>75</b> – produits divers de gestion	<b>2,19 €</b>
<b>Total</b>	<b>119 712,22 €</b>	<b>Total</b>	<b>120 632,18 €</b>
		<b>Solde : + 919,96 €</b>	

Le solde excédentaire permet de continuer les actions de 2021 que la crise sanitaire nous a obligé à différer.

M. RAMBAUD Guilhem rappelle que plus la participation de la CCLL est importante, plus la participation de l'Etat le sera également.

b- Fruit à la récré

L'action continue toujours à bien fonctionner, le budget prévisionnel est prévu pour 9 classes maternelles sur Lodève. Pour mémoire le budget par classe est de 377 € par an.

<b>Total des dépenses :</b>	<b>Total des recettes :</b>
<b>2 761,15 €</b>	<b>3 393,00 €</b>
<b>Solde : + 631,85 €</b>	

c- Subvention aux associations

<b>Total des dépenses :</b>	<b>Total des recettes :</b>
<b>7 459 €</b>	<b>3030,00 €</b>
<b>Solde : - 4 429,00 €</b>	

Ce montant correspond à la participation à l'association ACCORD.

d- Aides

<b>Total des dépenses :</b>	<b>Total des recettes :</b>
<b>0 €</b>	<b>2 549,64 €</b>
<b>Solde : +2 549,64 €</b>	

En 2021 le CCAS a participé au financement des frais d'obsèques de 3 personnes.

e- Administration

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
011 - Charges à caractère général	3 959,76 €	002 - Report d'excédent	1 268,85 €
012 - Charges de personnel	8 560,48 €	7474 - Participation commune	4 724,94 €
65 - autres charges de gestion courante	0,96 €	752 - revenus des immeubles	6 258,67 €
		7788 - produits exceptionnels divers	672,00 €
<b>Total :</b>	<b>12 521,20 €</b>	<b>Total :</b>	<b>12 924,46 €</b>
<b>Solde : +403,26 €</b>			

Les dépenses du service administratif concernent :

- La gestion du bâtiment rue Eugène TALY ;
- La prise en charge des vœux aux séniors de la ville de Lodève ;
- 10% du salaire de Monsieur G.RAMBAUD

Les recettes se composent :

- de l'excédent 2022 pour 1 268,85 €, cet excédent diminue au fil des ans.
- de la subvention d'équilibre de la ville pour 4 724,94 €,
- les loyers de l'immeuble TALY pour 6 258,67 €.

Aussi, il est proposé au conseil d'administration de délibérer et le cas échéant :

- D'approuver et de constater les identités de valeurs avec les indications de Compte de la gestion du trésorier du SGC du cœur d'hérault,
- D'approuver le compte administratif comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>17 645,52 €</b>	<b>002 - Report d'excédent</b>	<b>1 763,96 €</b>
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>117 348,09 €</b>	<b>74 - Participations</b>	<b>133 832,46€</b>
<b>65 - autres charges de gestion courante</b>	<b>7 459,96 €</b>	<b>75 - autres recettes de gestion courante</b>	<b>6 260,86 €</b>
		<b>77-produits exceptionnels</b>	<b>672,00 €</b>
<b>Total :</b>	<b>142 453,57 €</b>	<b>Total :</b>	<b>142 529,28 €</b>
<b>Solde : +75,71 €</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Produits</b>	
	<b>0,00 €</b>		<b>27 927,35 €</b>
<b>Solde : + 27 927,35 €</b>			

- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

M. RAMBAUD Guilhem indique qu'il tient le compte de gestion détaillé à disposition des administrateurs pour consultation.

Afin de procéder à l'approbation des comptes de gestion, Madame LÉVÊQUE Gaëlle s'absente pour permettre le vote. Le vote suivant est ainsi garanti par Madame GALÉOTE Monique :

**Vote : Pour : 7 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix**

#### **5- Affectation des résultats 2022 – Budget CCAS**

Le compte administratif 2022 du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement de 75,71 € et un excédent d'investissement de 27 927,35 €.

Par ailleurs, il conviendrait de reprendre un excédent résiduel de 2019 d'un montant de 226,59 €. M. RAMBAUD Guilhem confirme qu'il s'agit d'un déséquilibre que le Trésorier souhaite corriger.

Il est proposé de reporter ces résultats sur l'exercice de 2023.

Aussi, il est proposé au conseil d'administration de délibérer et le cas échéant :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement de 302,30 € sur l'exercice 2023 au compte 002,
- D'affecter l'excédent d'investissement de 27 927,35 € sur l'exercice 2023 au compte 001,
- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Vote : Pour : 8 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix**

## 6- Budget Primitif 2023 du CCAS

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 11 avril 2023 de la ville de Lodève, relative au budget communal 2023,

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 24 mars 2023 et à la délibération relative à l'affectation des résultats 2022, le Budget Primitif du CCAS se présente de la façon suivante :

En fonctionnement :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>
011 – Charges d'exploitation	18 621,60 €	002 - Reprise excédent antérieur	302,30 €
012 – Charges personnels	102 369,00 €	74 – Participation et subvention	126 100,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	11 512,00 €	75 – Autres produits gestion courante	6 100,00 €
<b>Total</b>	<b>132 502,60 €</b>	<b>Total</b>	<b>132 502,60 €</b>

En investissement :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>
21 – Immobilisations incorporelles	27 927,35 €	001 – Reprise excédent antérieur	27 927,35 €
<b>Total</b>	<b>27 927,35 €</b>	<b>Total</b>	<b>27 927,35 €</b>

Aussi il est proposé au conseil d'administration de délibérer et le cas échéant :

- D'adopter le Budget Primitif 2023 du CCAS tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Vote : Pour : 8 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix**

## 7- **ERRD 2022**

Vu le rapport relatif à la fixation des recettes hébergement et dépendance au titre de l'exercice 2022 du département de l'hérault ;

Vu l'arrêté du Président du département de l'hérault fixant la dotation globale dépendance et les tarifs journaliers de l'EHPAD ;

Vu la décision tarifaire n°4725 portant modification du forfait global de soins pour 2021 ;

Vu la décision tarifaire n°1527 portant modification du forfait global de soins pour 2022 ;

Vu la décision tarifaire n°37593 portant modification du forfait global de soins pour 2021 ;

### Quelques chiffres significatifs

- Taux directeur 2022 du département pour le budget hébergement et dépendance, +0,80 % ;
- Taux directeur 2022 de l'ARS pour le budget soin, +0,47 % ;
- Taux d'inflation 2022 (source INSEE), +5,20 % (non compensée) ;
- Taux d'augmentation du SMIC sur 2022, +6,62 % (non compensée) ;
- Taux d'évolution du point d'indice du point de la fonction publique, +3,50% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (compensée à hauteur de 12845 € par l'ARS au lieu des 42000€ réellement dépensé ;
- Augmentation de 1 point du taux du livret A au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (non compensée) ;

Madame LÉVÊQUE Gaëlle prend note que les taux directeurs des budgets hébergement/dépendance et soins sont faibles.

M. RAMBAUD Guilhem rappelle que l'emprunt est indexé sur le taux du livret A et qu'à cause de l'inflation, cela représente une hausse non compensée de 70 000 € sur 12 mois.

M. RAMBAUD Guilhem met tout particulièrement ces chiffres en avant qui vont justifier, ou du moins expliquer en grande partie, l'ERRD présenté.

En 2022 nous avons eu sur l'EHPAD 2 cluster COVID ce qui nous a fortement pénalisé pour accueillir de nouveaux habitants.

Sans rapport avec le COVID, nous avons eu 24 sorties définitives.

M. RAMBAUD Guilhem précise que ces sorties définitives correspondent aux décès ou aux changements d'établissements. Durant les clusters, ces sorties définitives n'ont pas été remplacées.

En conclusion, le taux d'occupation est de 96,73 % en deçà de 0,69 point du taux décidé par le département alors même que nous avons proposé un taux plus cohérent et proche de la réalité du terrain.

Pour rappel, le taux d'occupation a une incidence directe sur la détermination du prix de journée et du montant des recettes.

Au regard du taux d'occupation, M. RAMBAUD Guilhem informe qu'il a été demandé une non-opposabilité des taux durant la période covid-19 pour ne pas avoir à subir les conséquences d'un faible taux.

M. RAMBAUD Guilhem pointe du doigt que sur un taux d'occupation calculé en moyenne des trois dernières années, il était évident que l'établissement n'atteindrait pas un taux de plus de 97%.

## I. Analyse du Compte de résultat principal

L'exercice 2022 fait apparaître un déficit de 86 318,42 €.

M. RAMBAUD Guilhem tient à relativiser. Selon lui, au regard de l'inflation et des chiffres présentés précédemment, l'établissement ne s'en sort pas trop mal.

M. MAITRE Laurent demande si le CTI a été financé à 100% ? M. RAMBAUD Guilhem répond qu'il l'a précisé dans la présente analyse : il manque environ 93 000 € de financement au titre du CTI pour couvrir entièrement son coût. Ce montant aurait permis de ne pas être déficitaire malgré toutes les difficultés rencontrées dans l'année.

M. RAMBAUD Guilhem ajoute qu'à être trop prudent, on limite l'aide à la personne aux budgets accordés, car la hausse de la valeur du point d'indice à 3,5% tout comme l'attribution du CTI notamment ne sont pas financées à hauteur.

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
<b>Groupe</b>	<b>Montant</b>	<b>Groupe</b>	<b>Montant</b>
Groupe 1 : Charges afférentes à l'exploitation courante	503 563,03 €	Groupe 1 : Produits de la Tarification	3 771 326,79 €
Groupe 2 : Charges afférentes au Personnel	2 892 269,52 €	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	170 637,94 €
Groupe 3 : Charges afférentes à la structure	679 420,95 €	Groupe 3 : Produits exceptionnels et financiers	46 970,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 075 253,53 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 988 935,11 €</b>
		<b>Résultat déficitaire</b>	<b>86 318,42 €</b>

Ce déficit s'explique par :

- Toutes les augmentations (cf préambule) non compensées.
- Un taux d'occupation en baisse par rapport au prévisionnel accordé
- Un taux d'absentéisme qui reste très important.
- Le Complément de Traitement Indiciaire obligatoire non couvert pour 93 289,88 €
- Des postes budgétaires qui ont largement dépassé les prévisions :

Concernant les fluides (électricité +14 312,74 € et l'eau +7 282,35 €) malgré les mesures d'économie les consommations restent élevées.

Cette année pour le chauffage et malgré la casse de la vis de la chaufferie bois, nous n'avons pas dépassé les prévisions.

Nous avons eu énormément de matériels à changer et à réparer d'où les lignes budgétaires réparations (+8020,16 €), fournitures d'ateliers (+3 360,82 €) et les fournitures hôtelières (+3 414,13 €) sont importantes.

M. RAMBAUD Guilhem relativise sur ces réparations qui étaient plus ou moins attendues car nous arrivons en fin de cycle sur la plupart du matériel.

Les produits absorbants (+7 299,70 €), le profil des résidents changent.

L'augmentation du taux du livret A a entraîné une augmentation des intérêts de +23 464,68 €.

Les titres annulés pour des admissions à l'aide sociale représentent une augmentation des charges et des recettes de 9 577,12 €.

Dans les produits exceptionnels et financiers, M. RAMBAUD Guilhem indique qu'on retrouve les recettes liées à la facturation de l'électricité fournie pas l'EHPAD à la crèche.

M. RAMBAUD Guilhem alerte sur l'année 2023 qui verra des hausses bien supérieures.

M. KASSOUH Ahmed demande si le Département vient en aide de l'établissement pour les factures d'énergie ?

M. RAMBAUD Guilhem répond que le Département n'aide pas. En 2024, le bouclier tarifaire viendra amortir mais l'établissement devra faire en 2023 l'avance des frais. M. RAMBAUD Guilhem se veut rassurant : heureusement que l'établissement a été en positif sur les années précédentes.

## II. Les personnels

Avant tout, il convient de souligner le professionnalisme des agents de l'Ecureuil, entre le COVID et le fort absentéisme (Annexe 3), et les difficultés de recrutement, sont toujours présents auprès des résidents.

Le chapitre 012 est très peu déficitaire : - 12 007,68 € car toutes les recettes complémentaires ont été affectées pour ne pas bloquer le paiement des salaires.

Nous continuons à maintenir une présence auprès des résidents qui se traduit par :

- Une cuisine à base de produits frais préparée au moment, ce qui nécessite la présence de cuisiniers qualifiés matin, midi et soir.
- Une vie sociale importante avec une animatrice présente tous les jours ;
- Un traitement du linge personnalisé avec 2 lingères qui répondent aux besoins des résidents et permettent avec la maîtresse de maison d'assurer un service hôtelier de qualité (suivi, réparation et remplacement du linge comme les couvertures lit, les draps, le linge de toilette, les rideaux, les nappes et les serviettes).

M. PANIS Michel se demande si comme il l'entend dans les médias à longueur de journée, il manque du personnel soignant dans les EHPAD.

M. RAMBAUD Guilhem lui répond qu'il manque de personnel « accompagnant » mais pas forcément de soignants sur l'EHPAD l'Ecureuil.

La lingère et des cuisiniers sont présents en permanence. Leur présence est aussi importante que celle des soignants car M. RAMBAUD Guilhem insiste sur le fait qu'un EHPAD est un lieu de vie avant d'être un lieu de soins. Le choix de financer une animatrice et un cuisinier sur le budget soins n'est pas non plus anodin.

Bien qu'il ne manque pas de soignants dans l'EHPAD, M. RAMBAUD Guilhem nuance en précisant que l'établissement, bien que correctement doté en personnel soignant, doit faire de nombreux remplacements, qui restent compliqués à assurer. Il prend ainsi pour exemple la présence de 8 infirmiers sur l'établissement (dont certaines en congé maternité ou parental) et malgré tout l'obligation de faire appel à l'intérim.

Madame LÉVÊQUE Gaëlle constate que le personnel des établissements sanitaires et médico-sociaux est éprouvé mais se demande jusqu'à quand cette situation va durer et quelles sont les limites à cet épuisement qui perdure.

M. RAMBAUD Guilhem explique la remise en cause perpétuelle des directeurs d'EHPAD qui essaient de s'adapter du mieux possible.

## III. L'analyse financière (Annexe 4)

### 1. La CAF

La capacité d'autofinancement est fortement amputée par le déficit de l'année mais reste à un taux acceptable 5,84 %

M. RAMBAUD Guilhem rappelle que le taux était supérieur à 8% en 2021.

La situation se dégrade avec un prélèvement de 150 050,08 € sur notre fonds de roulement passe à 1 099 461,34 €. Pour rappel le fonds de roulement nous permet de couvrir nos besoins à long terme.



Le besoin en fonds de roulement diminue cette année ce qui s'explique par des restes à recouvrer plus importants (résidents en attente d'accord d'aide sociale, attente de succession des résidents décédés).

La trésorerie suit le mouvement des résultats déficitaires successifs et diminue de 147 161,04 € la situation financière se dégrade chaque année un peu plus.

M. RAMBAUD Guilhem fait part de son soulagement puisque des emprunts vont prochainement s'arrêter.

Il nuance toutefois sur les créances qui sont de plus en plus importantes notamment du fait de l'aide sociale et des non-paiements.

Aussi il est proposé au conseil d'administration de délibérer et le cas échéant :

- De constater et d'approuver les identités de valeurs avec les indications de compte de la gestion du Trésorier du SGC Cœur d'Hérault,
- D'approuver l'ERRD 2022 comme suit :

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
<b>Groupe</b>	<b>Montant</b>	<b>Groupe</b>	<b>Montant</b>
Groupe 1 : Charges afférentes à l'exploitation courante	503 563,03 €	Groupe 1 : Produits de la Tarification	3 771 326,79 €
Groupe 2 : Charges afférentes au Personnel	2 892 269,52 €	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	170 637,94 €
Groupe 3 : Charges afférentes à la structure	679 420,95 €	Groupe 3 : Produits exceptionnels et financiers	46 970,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 075 253,53 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 988 935,11 €</b>
		<b>Résultat déficitaire</b>	<b>86 318,42 €</b>

- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Enfin, M. RAMBAUD Guilhem indique qu'il tient l'ERRD détaillé à disposition des administrateurs pour consultation.

Afin de procéder à l'approbation de l'ERRD, Madame LÉVÊQUE Gaëlle s'absente pour permettre le vote. Le vote suivant est ainsi garanti par Madame GALÉOTE Monique :

**Vote : Pour : 7 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix**

### **8- Affectation des résultats 2022**

L'EHPAD étant sans CPOM, il n'y a plus de résultat par section tarifaire.

À la demande du Département, le déficit constaté en 2022 est repris en report à nouveau déficitaire.

Aussi, il est proposé au conseil d'administration de délibérer et le cas échéant :

- De dire que le déficit 2022 de 86 318,42 € est affecté en report à nouveau déficitaire (compte 11934),

- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Vote :**                      **Pour : 8 voix**                      **Abstention : 0 voix**                      **Contre : 0 voix**

Enfin, il est proposé aux administrateurs de se réunir le vendredi 16 juin à 13h30 pour le prochain Conseil d'Administration. L'EPRD sera à l'ordre du jour.

Signature de la Présidente  
du Conseil d'Administration

Signature du secrétaire de séance



Nombres de conseillers en exercices : 13

Présents ou représentés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0